

Sommaire

2. La vertu de prudence

8. Dialogue islamo-chrétien

•

Regnat

regnat.phg@wanadoo.fr

•

Directeur de la publication

Philippe GUIDAL

•

Ont collaboré à ce numéro :

Philippe GUIDAL

Abbé Guy PAGÈS

•

Conception - Réalisation

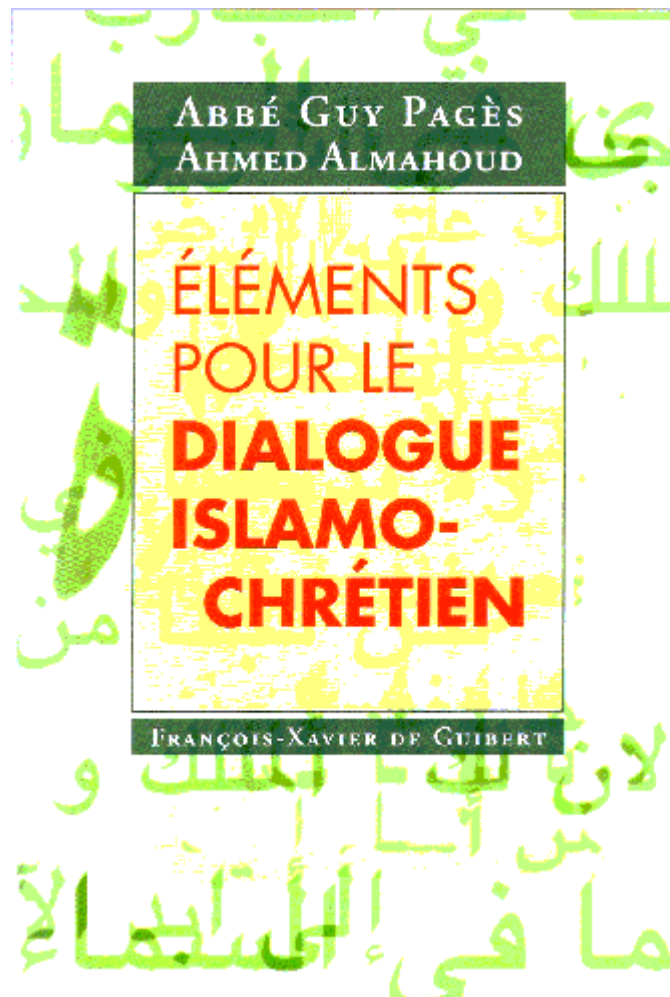
PHG

•

Les articles publiés
n'engagent que leurs auteurs.

•

© 2006 REGNAT



PAGÈS (Guy), ALMAHOUD (Ahmed), *Éléments pour le dialogue islamo-chrétien*
Paris, François-Xavier de Guibert, 2005, 110 p., 10 €
(ISBN : 2-7554-0055-2).

www.fxdeguibert.com

LA PRUDENCE, OU LA MORALITÉ EN ACTION

De toutes les épithètes dont se pare l'espèce *Homo - faber, sapiens, loquax, œconomicus, politicus, religiosus, etc.* -, il en est une qu'un méssage réduit bien souvent au rôle de feuille de vigne¹, mais qui, bien portée, manifeste une éminente singularité de ce curieux animal qu'est l'homme : nous voulons parler de l'éthique. En effet, alors que tous les êtres qui l'entourent sont entièrement régis par des lois ou des programmations physiques et biologiques, *Homo ethicus* échappe, en partie mais bien réellement, à une telle prédétermination. Doué de facultés spécifiques - intelligence et volonté -, il peut assumer consciemment la programmation de base dont il est doté, la parachever, la modifier ; il peut discerner dans sa nature rationnelle une règle d'action - qu'il suivra ou transgressera -, et juger à cette aune la valeur de sa conduite en vue d'une fin qu'il détermine lui-même. Ces différentes capacités fondent ce qu'on appelle la « vie morale », propre à l'homme.

Ainsi appelé à se gouverner lui-même, *Homo ethicus* se doit d'être un homme prudent, puisque la prudence est la vertu propre du commandement². Et tel est le primat de cette vertu qu'un théologien moraliste a pu écrire : « La prudence c'est la moralité à l'œuvre, la moralité en action³ ». Voilà qui justifie amplement l'intérêt que nous allons porter au traité *De prudentia* de saint Thomas d'Aquin, « le guide et le modèle des études théologiques⁴ ».

Supposant connues les notions de base de la philosophie et de la théologie thomiste⁵, notre étude com-

portera trois parties. Nous commencerons par présenter les grandes idées du traité. Nous reprendrons ensuite quelques points qui nous paraissent mériter une attention particulière. Enfin, une réflexion critique essaiera de montrer la valeur permanente de cet enseignement.

1. Résumé et grandes idées

On ne s'étonnera pas tout d'abord de trouver ce traité au cœur d'une *Somme théologique*. Parce que « la grâce ne détruit pas la nature, mais la parfait⁶ », le théologien inclut légitimement dans son champ de recherche la nature, l'œuvre de la grâce et la perfection résultante⁷. L'Aquinat nous livre donc là un traité complet sur la vertu de prudence, envisagée à deux points de vue : naturel et surnaturel.

Il convient également de ne pas perdre de vue la situation de ce traité dans la tripartition de la *Somme* :

I^a : Dieu, principe de toutes choses

II^a : Dieu, fin de l'homme

I^a-II^æ : Morale générale

II^a-II^æ : Morale particulière

1. Vertus morales (qui conviennent à tous les hommes)

a. Vertus théologiques (foi, espérance, charité)

b. Vertus cardinales (**prudence**, justice, force, tempérance)

2. Charismes (qui conviennent à certains hommes)

III^a : Le Christ, voie du salut.

On voit ici que la vertu de prudence prend place dans le moment du *reditus*, de la conversion de l'homme vers sa fin dernière, et qu'elle est en relation étroite, ainsi que les autres vertus cardinales, avec les vertus théologiques.

La première vertu⁸ morale naturelle est donc la prudence⁹, *habitus*¹⁰ de l'intelligence pratique évaluant, disposant et ordonnant chacune des actions de

¹ Dégénérescence profane de la feuille de figuier édénique (cf. *Gn 3 7*) ?

² Cf. S. THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, II^a-II^æ, q. 47, a. 8. L'ouvrage sera désormais désigné par l'abréviation ST, suivi des références usuelles.

³ NOBLE (H.-D.), note explicative, in : S. THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique. La prudence*, Paris, Revue des jeunes, 1925, p. 239.

⁴ JEAN-PAUL II, Lettre encyclique *Fides et ratio*, 14 septembre 1998, n. 78 (*La Documentation Catholique*, n° 2191, 1^{er} novembre 1998, p. 929).

⁵ Quelques rappels seront néanmoins placés en notes. En tout état de cause, et en se limitant à la *Somme théologique*, on commencera par se reporter à l'étude des principes intrinsèques des actes humains (I^a-II^æ, qq. 49-89), notamment l'étude des vertus (qq. 55-70 ; sur la

prudence : q. 57, aa. 4-6 ; sur les vertus cardinales : q. 61).

⁶ ST, I^a, q. 1, a. 8, ad 2. Cf. I^a-II^æ, q. 94, a. 6, ad 2 : « Bien que la grâce soit plus efficace que la nature, celle-ci est cependant plus essentielle à l'homme et partant, plus durable » ; I^a-II^æ, q. 97, a. 1, ad 1 : « La loi naturelle est une participation de la loi éternelle ».

⁷ Cf. JEAN-PAUL II, *op. cit.*, n. 77 (*ibid.*).

⁸ Cf. ST, I^a-II^æ, q. 55, a. 4 : « La vertu est la bonne qualité de l'esprit, qui assure une vie droite, dont nul ne fait mauvais usage ». De la synthèse des trois premiers articles de la q. 55, on tire une définition brève : un *habitus* opératif bon.

⁹ Cf. ST, II^a-II^æ, q. 47.

¹⁰ *Habitus* (modalité de la substance qu'elle dispose de façon stable) : cf. ST, I^a-II^æ, q. 49-54.

l'homme¹¹. De ce fait, la prudence est la vertu qui règle le commandement, le déclenchement de l'action¹². Cette souveraineté est légitimée par la connexion des vertus¹³ : aucune vertu ne pouvant exister sans la prudence, qui elle-même présuppose l'existence des autres vertus, il en résulte que toutes les vertus se trouvent réunies dans la prudence, de telle sorte qu'aucun acte vertueux n'est possible sans elle, et qu'elle suffit pour assurer la vertu de l'agir humain. À l'état de vertu parfaite, elle ne peut donc exister chez le pécheur, tout péché découlant d'une imprudence¹⁴.

L'analyse de la vertu de prudence permet de distinguer : 1° les qualités requises pour la perfection de son acte propre ; 2° différentes espèces de prudence selon la nature des sujets à régir ; 3° le concours d'autres vertus à son acte propre¹⁵.

Les qualités requises par la prudence sont : la mémoire (pour tirer parti de l'expérience acquise) ; l'intelligence (pour saisir les principes de l'action) ; la docilité (pour tirer parti de l'expérience d'autrui) ; l'ingéniosité (pour discerner par soi-même ce qui est opportun) ; la saine raison (pour appliquer les principes de l'action à des conditions particulières) ; la prévoyance (pour déterminer l'opportunité de l'action) ; la circonspection (pour prêter attention à tout ce qui entoure l'action) ; la précaution (pour prévenir ce qui pourrait compromettre l'action et y faire obstacle)¹⁶.

Vertu pleinement humaine, la prudence s'exerce aussi bien lorsque l'homme s'intime à lui-même l'action que lorsqu'il l'intime à autrui. Dès lors, on distinguera quatre espèces de prudence¹⁷ : la prudence individuelle (pour se commander à soi-même en vue de son propre bien individuel), la prudence familiale (pour que chaque membre de la famille, à la place qui lui revient et sous la direction du chef de famille, concoure au bien commun), la prudence royale (pour que le chef de

la société gouverne comme il convient et que les gouvernés, par leur civisme, œuvrent en vue du bien commun), et la prudence militaire (pour que les chefs commandent bien et que les soldats obéissent adéquatement, dans la défense du bien commun).

Enfin, trois vertus sont ordonnées à la prudence et préparent son acte propre : la vertu de bon conseil¹⁸, et les deux vertus du bon jugement, le « bon sens moral » pour les situations ordinaires, la « perspicacité » pour les situations extraordinaires¹⁹.

Dans la perspective théologique de saint Thomas, un don du Saint-Esprit²⁰ correspond particulièrement à la vertu de prudence : le don de conseil, qui vient accomplir la vertu en perfectionnant la raison pratique de l'homme et en rendant ce dernier docile « à obéir avec promptitude aux inspirations divines²¹ » en vue de son salut²².

Ayant, à la suite d'Aristote, caractérisé la vertu comme un « juste milieu²³ », saint Thomas distingue ensuite deux séries de vices opposés à la prudence, soit par défaut, soit par excès.

Les vices opposés par défaut à la vertu de prudence constituent autant de formes d'imprudence, *stricto sensu*. Ce sont la précipitation (manque de réflexion), l'inconsidération (manque de rectitude du jugement), l'inconstance (manque de commandement ferme) et la négligence (manque d'application)²⁴.

Les vices opposés par excès à la vertu de prudence sont en fait de fausses prudences, en raison d'une fin mauvaise ou de moyens inappropriés : la prudence de la chair et la fausse sollicitude (considération indue pour les biens inférieurs), d'une part ; l'astuce, le dol et la fraude (usage de moyens trompeurs), d'autre part²⁵.

Enfin, saint Thomas fait remarquer que si aucun des préceptes du Décalogue ne correspond proprement à la vertu de prudence, puisqu'ils visent la vertu de justice, ils s'y réfèrent quand même tous dans la mesure où c'est elle qui dirige les actes de toutes les vertus²⁶, comme nous l'avons vu plus haut.

¹¹ Cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, n. 1806 : « La prudence est la vertu qui dispose la raison pratique à discerner en toute circonstance notre véritable bien et à choisir les justes moyens de l'accomplir » ; JUGNET (Louis), *Pour connaître la pensée de saint Thomas d'Aquin*, Bordeaux, Ulysse, 1979, p. 175 : « Juste évaluation concrète des choses à faire » ; SIMON (René), *Morale. Philosophie de la conduite humaine*, Paris, Beauchesne, collection « Cours de philosophie Beauchesne », 1961 (nouvelle édition : 1967), p. 238 : « Droite détermination des moyens à mettre en œuvre pour réaliser les fins de l'agir humain ».

¹² Cf. ST, II^a-II^æ, q. 47, a. 8.

¹³ Cf. ST, I^a-II^æ, q. 65, a. 1.

¹⁴ Cf. ST, II^a-II^æ, q. 47, a. 13-14 ; q. 53, a. 2.

¹⁵ Cf. *ibid.*, q. 48.

¹⁶ Cf. *ibid.*, q. 49.

¹⁷ Cf. *ibid.*, q. 50.

¹⁸ Cf. ST, I^a-II^æ, q. 57, a. 6.

¹⁹ Cf. ST, II^a-II^æ, q. 51.

²⁰ Cf. *Is* 11 2 ; ST, I^a-II^æ, q. 68.

²¹ *Catéchisme de l'Église Catholique*, n. 1831.

²² Cf. ST, II^a-II^æ, q. 52.

²³ Cf. ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, II, VI, §13 ; ST, I^a-II^æ, q. 64.

²⁴ Précipitation, inconsidération et inconstance : cf. ST, II^a-II^æ, q. 53 ; négligence : cf. *ibid.*, q. 54.

²⁵ Cf. *ibid.*, q. 55.

²⁶ Cf. *ibid.*, q. 56.

2. Quelques réflexions

Un point de vocabulaire retiendra tout d'abord notre attention. Tout comme « vertu », le mot « prudence » souffre depuis longtemps d'une connotation, sinon péjorative, en tout cas fort réductrice. Un homme prudent n'est pas loin d'être un timoré ou un craintif, soucieux avant tout d'éviter les risques et les dangers. S'il est difficile, voire impossible, de résister à une certaine évolution du langage, grande est la nécessité de rappeler que la *prudentia* latine traduit la *φρόνησις* grecque, qu'on rend habituellement en français par « sagesse ». L'homme prudent - en d'autres termes : l'*homo ethicus* - est l'homme sage par excellence.

Ce retour à la notion grecque de sagesse nous amène à l'une des principales inspirations de saint Thomas. De tous les auteurs cités dans son traité *De prudentia*, Aristote est de loin le plus sollicité, avant même saint Augustin²⁷. *Spiritus ubi vult spirat, et vocem eius audis*²⁸... Mais si l'*Éthique à Nicomaque* constitue la trame de la philosophie morale de l'Aquinat, icelui ne se contente pas d'en faire un commentaire²⁹. Moissonnant ce qu'il n'avait pas semé³⁰, il réalise le principe que nous rappelions plus haut : « la grâce ne détruit pas la nature, mais la parfait³¹ »

Jacques Maritain a fait remarquer ce paradoxe : « l'éthique aristotélicienne est l'éthique naturelle (purement naturelle) et l'éthique philosophique (purement philosophique) par excellence. Et au regard de la direction réelle de la conduite humaine elle échoue dans l'inefficacité³² ». L'appréciation peut paraître

²⁷ Cf. la « Table des auteurs cités » figurant aux pp. 291-292 de l'édition de la Revue des Jeunes, mentionnée en note 3. Le P. NOBLE précise même que « l'autorité d'Aristote est invoquée 84 fois » dans le seul traité *De prudentia* (p. 278).

²⁸ *Jn* 3 8.

²⁹ Ce qu'il avait déjà fait auparavant. Une étude plus large que la nôtre devrait d'ailleurs prendre en compte le *Commentaire sur les Éthiques*, ainsi que le *Commentaire des Livres des Sentences*.

³⁰ Cf. *Lc* 19 22 ; *Mt* 25 26.

³¹ ST, I^a, q. 1, a. 8, ad 2. Cf. LÉON XIII, Lettre encyclique *Æterni Patris*, 4 août 1879 (*Actes de Léon XIII*, t. 1, Paris, La Bonne Presse, [s.d.], p. 49) : « Si, avant d'être fécondée par la vertu du Christ, la raison naturelle a pu produire une si riche moisson, elle en produira certes une bien plus abondante, à présent que la grâce du Sauveur a restauré et augmenté les facultés natives de l'esprit humain. »

³² MARITAIN (Jacques), *La philosophie morale. Examen historique et critique des grands systèmes*, Paris, Gallimard, collection « Bibliothèque des idées », 1960, p. 74. De même, p. 70 : « Il n'est pas de système moral plus réellement et authentiquement humaniste. Et il n'est pas

sévère, mais le fait est que stoïciens et épicuriens influencèrent davantage les mœurs que le Stagirite. Aristote avait « découvert la bonne route³³ », mais le but, le Bien ultime, absolu, ne pouvait être atteint par la seule raison philosophique.

Il revenait à saint Thomas de parfaire cette éthique aristotélicienne en l'orientant à la lumière de la Révélation, de telle sorte que, vivifiée par la grâce, elle puisse mener à ce Bonheur parfait auquel tous aspirent. Cette reprise théologique montre comment les vertus morales sont intégrées dans l'économie du salut. Il ne suffit pas qu'elles soient enracinées dans les vertus théologales, directement ordonnées à Dieu Lui-même ; la grâce divine produit aussi dans l'âme, outre les vertus théologales, des vertus morales surnaturelles « infuses », adaptant les vertus morales naturelles « acquises » aux exigences propres de la vie chrétienne³⁴.

Quelles sont les conséquences de cette assomption de la nature par la grâce en ce qui concerne la vertu de prudence, notre sujet d'étude ? Essayons de le voir sur les deux plans suivants.

Envisageons tout d'abord la différence entre prudence naturelle et prudence surnaturelle à partir d'un cas concret :

« Un beau jour, [saint Maximilien Kolbe] se présenta chez son provincial et lui dit tout simplement qu'il voulait aller au Japon pour y fonder un Niepokalanow japonais. Il s'ensuivit le dialogue suivant :

- Avez-vous de l'argent ?
- Non.
- Savez-vous le japonais ?
- Non.
- Du moins, avez-vous des amis là-bas, quelque appui ?
- Pas encore, mais j'en trouverai avec la grâce de Dieu.

Mettons-nous un instant à la place du Père Provincial Czupryk, si prudent et raisonnable³⁵ ! »

Nous trouvons là, face à face, la prudence surnaturelle et la prudence naturelle. Du point de vue naturel, le projet du Père Kolbe, pour louable qu'il fut, était imprudent, faute de moyens adéquats et de circonstances favorables, et son provincial se devait de lui opposer un refus. Mais du point de vue surnaturel, le Père Kolbe, docile aux inspirations divines, faisait fond sur des moyens tout aussi divins, sachant bien que « ce qui est impossible pour les hommes est pos-

de système moral qui soit plus désappointant pour l'homme ».

³³ *Ibid.*, p. 57.

³⁴ Cf. ST, I^a-II^æ, q. 63, a. 3-4 ; q. 65, a. 2-3.

³⁵ WINOWSKA (Maria), *Le secret de Maximilien Kolbe*, Paris, Saint-Paul, 1971, p. 123.

sible pour Dieu³⁶ ». Et, de fait, son provincial lui accorda toutes les autorisations nécessaires.

Les vies de saints sont ainsi remplies de folies aux yeux des raisonneurs de ce siècle³⁷ : folie que de ne pas se soucier du manger ni du boire, du vêtement ni du lendemain³⁸, de ce qu'on aura à dire devant ses persécuteurs³⁹, etc. Folie ? Non, prudence des saints, φρόνησις δικαίων⁴⁰. Parce qu'on ne peut jamais trop croire, espérer et aimer Dieu, la mesure prudentielle du juste milieu est désormais proportionnée à l'infini divin. Nous disions plus haut que l'homme prudent était l'homme sage ; nous pouvons maintenant préciser : en régime chrétien, l'homme prudent - en d'autres termes : l'*homo ethicus* - est l'homme saint.

En effet, et ce sera là notre deuxième point de réflexion, saint Thomas affirme que « la prudence vraie, la prudence tout court, ne saurait exister chez le pécheur⁴¹ », puisque « tout péché dérive d'une imprudence⁴² ». Ce qu'Aristote ne pouvait qu'appeler vice devient, en régime chrétien, péché.

Alors que la « pastorale » de ces dernières décennies apparaît singulièrement marquée par « la perte du sens du péché⁴³ », on ne peut qu'être frappé par la plénitude de sens octroyée au péché dans l'enseignement de l'Aquinat. Sans doute faut-il être un saint, comme il l'était, pour percevoir l'horreur absolue qu'est ce refus de la volonté divine ; d'ailleurs, « seul le saint qui accomplit ce qu'il pense et aperçoit est un théologien chrétien au sens plein⁴⁴ ». Et sans doute aussi est-ce la raison pour laquelle bien peu, aujourd'hui, comprendraient que l'imprudence en général, et la négligence ou la prudence de la chair en particulier, puissent être des péchés, voire des péchés mortels⁴⁵. Pourtant, dès lors que la charité anime la vie morale du chrétien, et qu'à ce titre ce soit elle qui mette en œuvre le discernement prudentiel, il est évident que ce dernier sera proportionné à

la charité qui le meut : plus on aime, plus on est prudent, moins on pèche. Moins on aime, moins on est prudent, plus on pèche.

3. Réflexion critique et valeur actuelle

Dans la société qui est la nôtre, où les notions de morale et d'éthique sont le plus souvent associées à l'idée d'un devoir s'imposant de l'extérieur, ou d'un ukase promulgué par le despotisme divin, il nous paraît opportun de comparer l'enseignement de saint Thomas à propos de la prudence avec celui d'un penseur que plus personne ne lit, si ce n'est par obligation scolaire et en sautant trois lignes sur quatre, mais dont l'influence continue de se faire sentir dans bien des esprits.

Comme il l'avait expressément voulu, Emmanuel Kant - puisque c'est de lui qu'il s'agit - a bel et bien opéré « une révolution subite dans la manière de penser⁴⁶ ». Ne connaissant de la métaphysique que « la méthode rigoureuse du célèbre Wolff, le plus grand parmi tous les philosophes dogmatiques⁴⁷ », Kant se mit en tête de refonder la connaissance, non plus sur l'être, mais sur le sujet connaissant et ses formes *a priori* : ce n'est pas notre connaissance qui se règle sur les objets connus, mais ceux-ci sur nos formes ou catégories *a priori*⁴⁸.

Cette révolution dans l'ordre spéculatif fut poursuivie dans l'ordre pratique, ou moral. Écartant toute morale « métaphysique » objective fondée sur une fin dernière absolue - Dieu n'est qu'un noumène inaccessible à notre connaissance -, Kant refonde toute la vie morale, non plus sur le bien, mais sur la pure forme du devoir⁴⁹. « Il arrive à cette conclusion qu'un acte est bon uniquement par sa conformité intentionnelle à cette forme de la moralité qu'est le *Devoir* : un acte ne doit pas être fait parce qu'il est bon - comme on le croyait jusque-là - mais il est bon parce qu'il doit être fait, et dans la mesure où on le fait pour ce motif⁵⁰ ». Par voie de conséquence, la nature de l'acte humain (l'objet formel de la morale « métaphysique ») et ses

³⁶ Lc 18 27.

³⁷ Cf. 1 Co 1 17-25.

³⁸ Cf. Mt 6 25.34.

³⁹ Cf. Mt 10 19 ; Lc 12 11.

⁴⁰ Lc 1 17.

⁴¹ Cf. ST II^a-II^{ae}, q. 47, a. 13.

⁴² Cf. *ibid.*, q. 53, a. 2.

⁴³ Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *Reconciliatio et penitentia*, 2 décembre 1984, n. 18 (*La Documentation Catholique*, n° 1887, 6 janvier 1985, pp. 14-16).

⁴⁴ BALTHASAR (Hans Urs, von), *La gloire et la croix. Les aspects esthétiques de la Révélation. 1. Apparition*, traduction de Robert Givord, Paris, Aubier, collection « Théologie », 1965 (édition 1975), p. 470.

⁴⁵ Cf. ST II^a-II^{ae}, q. 53, a. 1 ; q. 54, a. 3 ; q. 55, a. 2. À propos du péché mortel, on relira avec profit le n. 17 de l'exhortation apostolique citée ci-dessus (*op. cit.*, pp. 12-14).

⁴⁶ KANT (Emmanuel), *Critique de la raison pure*, traduction d'Alexandre Delamarre et François Marty, Paris, Gallimard, collection « Folio/Essais », 1980 (édition 1997), p. 43 [B XII].

⁴⁷ *Ibid.*, p. 58 [B XXXVI].

⁴⁸ Cf. *ibid.*, p. 45 [B XVI].

⁴⁹ Cf. KANT (Emmanuel), *Fondements de la métaphysique des mœurs*, traduction de Victor Delbos, Paris, Delagrave, 1969.

⁵⁰ COLLIN (Henri), *Manuel de philosophie thomiste*, t. III, Paris, Téqui, 1927 (réédition 1996), p. 255. Cf. MARITAIN (Jacques), *op. cit.*, p. 148 : « Je n'agis pas droitement parce que je fais le bien. Ce que je fais est bien (est *moral*) parce que j'agis selon une maxime qui peut sans contradiction être universalisée ».

circonstances sont rejetées hors de la moralité : seule compte l'intention morale, qui se confond avec la vertu. C'est elle qui, fondamentalement, qualifie l'acte.

Nous ne discuterons pas ici les thèses que nous venons de résumer, nous réservant cette seule question : Et la prudence dans tout ça ?

Distinguant l'impératif catégorique - « celui qui représenterait une action comme nécessaire pour elle-même, et sans rapport à un autre but, comme nécessaire objectivement » - des impératifs hypothétiques - qui « représentent la nécessité pratique d'une action possible, considérée comme moyen d'arriver à quelque autre chose que l'on veut (ou du moins qu'il est possible qu'on veuille)⁵¹ » -, Kant relègue la prudence dans cette dernière classe et la définit ainsi : « l'habileté dans le choix des moyens qui nous conduisent à notre plus grand bien-être⁵² ». La notion de « bien-être », ou de bonheur, étant des plus fluctuantes, la prudence ne pourra qu'énoncer des conseils, alors que d'autres formes d'habileté, à but plus déterminé - artistique ou technique -, édicteront des règles⁵³. En tout état de cause, la prudence, impératif (très) hypothétique, ne saurait pourvoir la volonté d'une loi spécifique ni déterminer les principes de la morale : on peut légitimement affirmer qu'elle est amoral.

Nous voilà très éloignés de la prudence de saint Thomas, dont l'éthique est fondée, non sur le respect d'une norme transcendante, mais sur le bonheur⁵⁴, que l'homme désire naturellement. Si cette vocation irréprensible⁵⁵ n'a pas été prise en compte dans l'éthique kantienne, cela tient sans doute à la psychologie religieuse du professeur de Königsberg : influencé tout à la fois par le luthéranisme piétiste et la métaphysique wolffienne, il devait, comme il le dit lui-même, « supprimer le *savoir*, pour trouver une place pour la *foi*⁵⁶ ». De fait, sans savoir, pas de vertu intellectuelle rectrice de l'agir, mais une volonté émancipée de l'éclairage donné par l'intelligence ; et seule une attitude de foi peut accueillir le « tu dois » kantien, « irruption du ciel de la Raison pure imposant sa loi sur le monde empirique⁵⁷ ».

Nous sommes là aux antipodes de la pensée thomiste et de la foi catholique : « La foi, en elle-même, est un assentiment intellectuel à la vérité révélée ;

elle n'implique pas la rectification de la volonté vis-à-vis du bien moral. La prudence, au contraire, présuppose cette efficace volonté du bien [...] parce que c'est le propre de la prudence d'intimer les réalisations, ce qui suppose l'absolue rectification de la volonté du bien⁵⁸ ».

Et on peut se demander si nous ne sommes pas non plus aux antipodes de la morale, de la vraie morale qu'est la régulation d'une conduite humaine. En effet, fondée sur une règle, et non sur une fin vers laquelle la règle dirige, l'éthique kantienne - et toute éthique idéaliste, d'ailleurs -, néglige la considération des circonstances et des conséquences réelles de l'action, et tend naturellement vers un rigorisme, conservateur ou révolutionnaire selon que sont davantage négligées les circonstances ou les conséquences, en tout cas inhumain. Kant l'avoue lui-même : « on doute que quelque véritable vertu se rencontre réellement dans le monde⁵⁹ ». Mesurée à l'aune de l'impératif catégorique, certes pas.

La prudence, telle que la présente saint Thomas, est la clef de voûte d'une conscience morale qui considère l'intégralité de l'acte : son objet, l'intention qui l'anime, ses circonstances. Elle unit la fermeté dans la volonté de la fin dernière et la souplesse dans le discernement des moyens à prendre en fonction de circonstances contingentes. À l'encontre de la « loi universelle » kantienne⁶⁰, c'est une vertu éminemment respectueuse de la réalité : ce qui est prudent pour moi ne l'est pas forcément pour autrui, n'est pas forcément généralisable⁶¹. Enfin, c'est une vertu humaine, pleinement humaine, en tant qu'elle perfectionne les deux puissances au principe des actes humains : l'intelligence et la volonté⁶².

À ce titre de vertu intellectuelle pratique primordiale, la prudence devrait également se trouver au cœur de l'éducation morale. Las, on sait que, pour l'immense majorité de nos contemporains, la dite éducation ne consiste plus guère qu'en l'apprentissage d'un minimum de civilité - et l'actualité médiatique nous rappelle périodiquement que ce minimum est loin d'être toujours garanti. Il suffit pourtant de parcou-

⁵⁸ ST, II^a-II^{ae}, q. 47, a. 13, ad 2.

⁵⁹ *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p. 113.

⁶⁰ Cf. *ibid.*, pp. 103, 136, 137 : « Agis comme si la maxime de ton action devait être érigée par ta volonté en loi universelle ».

⁶¹ Ce qui se vérifie tout particulièrement avec la prudence parfaite des saints, comme nous l'avons vu dans le cas de saint Maximilien Kolbe. On (re)lira à ce sujet les belles réflexions de Jacques Maritain, dans son *Court traité de l'existence et de l'existant*, Paris, Hartmann, 1947, pp. 91-93.

⁶² Cf. ST, I^a-II^{ae}, q. 56, a. 3 : « La prudence a pour siège un intellect pratique ordonné à une volonté droite ».

⁵¹ KANT (Emmanuel), *op. cit.*, p. 125.

⁵² *Ibid.*, p. 127.

⁵³ Cf. *ibid.*, pp. 128-132.

⁵⁴ Cf. le traité *De Beatitudine* qui ouvre la morale thomiste (ST, I^a-II^{ae}, q. 1-5) !

⁵⁵ Écrivant cela, nous pensons à PASCAL, qui remarquait que « tous les hommes recherchent d'être heureux, même celui qui va se pendre » (*Pensées*, n. 425)...

⁵⁶ *Critique de la raison pure*, p. 54 [B XXX]. Les italiques sont dans le texte.

⁵⁷ MARITAIN (Jacques), *op. cit.*, p. 142.

nir la seconde partie de la *Somme théologique*, et plus particulièrement le traité *De prudentia*, pour se convaincre rapidement que « la véritable éducation morale [devrait] viser à former la raison prudentielle de l'éduqué⁶³ ».

Une relecture du traité *De prudentia* dans une perspective pédagogique ne manque pas d'intérêt. Que l'on considère les qualités requises par la prudence (mémoire, intelligence, docilité, ingéniosité, raison, prévoyance, circonspection et précaution), les différentes espèces de prudence (individuelle, familiale, royale et militaire), ou les vices opposés à la prudence (précipitation, inconsideration, inconstance, négligence, prudence de la chair, fausse sollicitude, astuce, dol et fraude) ; n'avons-nous pas là, en même temps, le remède à une bonne partie des maux qui affectent aussi bien les individus que la société, et la source d'une bonne partie de ces maux ?

Pensons à toutes les éducations gâchées à cause de l'imprudence des éducateurs (parents, enseignants, chefs scouts, et même prêtres), aux mariages ratés par manque de prudence dans le choix du conjoint ou la conduite du foyer, aux conséquences - parfois sanglantes - de décisions politiques irréfléchies, aux faillites dues à l'imprudence de chefs d'entreprise ou de syndicalistes, etc.

Pensons aussi, et surtout, au gouvernement de l'Église et à la conduite des âmes, à la responsabilité des pasteurs et des directeurs spirituels, aux divers engagements des laïcs. Mesurons-nous l'impact des négligences des uns et des autres quant au salut du monde ? Il y a là matière à renouveler bien des conduites, et nous faisons nôtre cette interrogation : « Comment se fait-il dès lors que la prudence tienne si peu de place dans les examens de conscience des chrétiens⁶⁴ ? »

La réponse tient sans doute dans cette parabole du Rabbi de Nazareth, seul vrai Maître de Sagesse, qui conclura notre étude :

« Quiconque écoute ces paroles que Je viens de dire et les met en pratique, peut se comparer à un homme avisé qui a bâti sa maison sur le roc. La pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé et se sont déchaînés contre cette maison, et elle n'a pas croulé : c'est qu'elle avait été fondée sur le roc. Et quiconque entend ces paroles que Je viens de dire et ne les met pas en pratique, peut se comparer à un homme insensé qui a bâti sa maison sur le sable. La pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé et se sont rués sur cette maison, et elle

s'est écroulée. Et grande a été sa ruine⁶⁵ ! »

Philippe GUIDAL

www.theotime.com

Ce site religieux purement catholique vous propose une riche collection de textes, écrits reconnus par le Magistère de l'Église Catholique ou produits de prêtres en charge d'une mission par leur évêque ou supérieur religieux. Ces prêtres n'ont d'autre but que de faire aimer la Vérité qui est Jésus-Christ.

L'association Théotime, à l'origine de ce site, a pour but de promouvoir la culture chrétienne et la vie spirituelle catholique dans les âmes par de multiples moyens. Elle édite de petits ouvrages de spiritualité et de piété, à la fois riches en doctrine, agréables et faciles à lire (rubrique « Éditions »).

Enfin, vous trouverez sur ce site les numéros de *Regnat* déjà publiés (rubrique « Regnat », en bas et à gauche de la page d'accueil).



Deux associations au service de la Liturgie de l'Église :

Association Pro Liturgia

9c avenue Georges Clemenceau
F-67560 ROSHEIM
03.88.50.75.24

E-mail : info@proliturgia.org

Site Internet :

<http://www.proliturgia.org>

Les Amis du Chœur Grégorien de Paris

11 bis, rue Boutard
92200 NEUILLY

<http://www.choeur-gregorien-de-paris.asso.fr>

⁶³ SIMON (René), *op. cit.*, p. 258.

⁶⁴ HENRY (A.-M.), « Réflexions et perspectives », in : *Initiation théologique*, t. III, Paris, Cerf, 1955 (2^e édition), p. 717.

⁶⁵ *Mt* 7 24-27.

Dialogue islamo-chrétien 261.27

« Celui qui aura rougi de Moi
et de Mes paroles,
de celui-là le Fils de l'homme rougira... »
(Lc 9 26)



● **Sul delicato tema delle conversioni dall'islam ci sono indicazioni particolari?**

«Non è un fenomeno uniforme. In Italia non esistono dati certi ma noi stimiamo in circa il 2-3 per cento gli adulti che chiedono il battesimo. Ci siamo dati linee di comportamento precise: se la persona, immigrata, pensa che la sua presenza nelle nostre realtà sarà provvisoria, gli consigliamo di soprassedere, perché abbracciare la fede cristiana sarebbe pericoloso una volta rientrato in un Paese islamico».

http://www.stpauls.it/jesus/0606je/mondo_fede.htm

À la question de savoir s'il y avait quelques indications particulières concernant la conversion des musulmans, M^{gr} Walter RUSPI, Directeur du Comité pour la Catéchèse de la Conférence des Evêques d'Italie, a répondu récemment dans le mensuel italien *Jésus*¹ : « Si la personne immigrée pense que sa présence parmi nous sera provisoire, nous lui conseillons de renoncer au baptême, parce qu'embrasser la foi catholique serait dangereux pour elle une fois rentrée en pays islamique »... On a envie de demander à ce *Monsignore* si Jésus savait que c'était dangereux pour Lui de venir sur la terre, et, le cas échéant, s'Il aurait dû renoncer à y venir ?!

Lorsque Notre Seigneur a envoyé Ses disciples dans le monde entier pour faire de toutes les nations des disciples², ne savait-Il pas non plus qu'Il les envoyait au devant du martyre ? Ou bien les paroles qu'Il prononça avant Sa Passion, du genre : « Si quelqu'un veut venir à Ma suite, qu'il se renie lui-même, qu'il se

charge de sa croix, et qu'il Me suive. Qui veut en effet sauver sa vie, la perdra, mais qui perdra sa vie à cause de Moi la trouvera³. », ou encore : « Le frère livrera son frère à la mort, et le père son enfant ; les enfants se dresseront contre leurs parents et les feront mourir. Et vous serez haïs de tous à cause de Mon Nom, mais celui qui aura tenu bon jusqu'au bout, celui-là sera sauvé⁴. », ne nous disent-elles rien de ce que doit être la condition des chrétiens dans le monde ?

Comment les musulmans, et d'autres peuples, pourraient-ils se convertir à la foi chrétienne si celle-ci n'est plus présentée par l'Église comme le seul bien à garder au prix de n'importe quel autre, fut-ce la vie terrestre ? Quelle est en effet la valeur d'une telle foi qui a moins de prix qu'une misérable vie de lâcheté et de bien-être temporaire ? Si nous nous disons les disciples d'un Maître crucifié, notre seule gloire n'est-elle pas de Le suivre sur le chemin qu'Il a Lui-même pris par amour pour nous ? Peut-il y avoir une gloire plus grande pour un être humain que de rendre témoignage au Christ jusqu'au don de sa vie ? N'est-ce pas là le plus grand amour qui soit ? Ne sommes-nous pas les enfants des Martyrs ? La foi se serait-elle propagée s'il n'y avait eu personne pour accepter de témoigner jusqu'au bout ? Qu'enseigne donc maintenant l'Église ? À préférer la vie de cette terre à celle du Ciel ? A-t-elle perdu la vraie foi ? Lorsque le Christ reviendra, trouvera-t-Il encore la foi⁵ ?

Malheureusement, ce propos d'un haut responsable de l'Église en Italie n'est pas propre à l'Église de ce pays. Nous pourrions en citer bien de semblables chez nous, et depuis longtemps déjà. Comment oublier les propos de ce « missionnaire », ayant passé trente années en un pays islamique asiatique, pérorant : « En trente ans, je n'ai fait aucune conversion, et j'en suis heureux⁶ ! »... ou ce Monseigneur français, en charge de relations avec le monde musulman, reniant, entre autres dogmes, la foi trinitaire pour confesser que « la révélation définitive » sur Dieu ne lui a pas été donnée par l'Église, mais par l'islam (!), ce qui l'a conduit, lui aussi, à affirmer haut et fort : « Je n'ai jamais pensé à convertir l'autre. Ça n'a pas de sens⁷. »... ou cet autre prêtre, lui-aussi toujours en poste, s'adressant à un groupe d'ex-musulmans convertis au catholicisme : « Ce que les chrétiens ont à demander aux musulmans dans le cadre du dialogue islamo-chrétien, ce n'est rien d'autre qu'à ce qu'ils soient de bons musulmans. En tout état de cause, tout

³ Mt 16 24-25.

⁴ Mc 13 12-13.

⁵ Cf. Lc 18 8.

⁶ Michel DE GIGORD, in : *Famille chrétienne*, n° 1417, 12 mars 2005, p. 74.

⁷ *Croire aujourd'hui*, n° 21.

¹ N° 6 (28^e année), juin 2006.

² Cf. Mt 28 19.

le monde n'a pas vocation à devenir catholiques. » !!!
Pauvre Jésus qui a envoyé Ses Apôtres pour baptiser
au nom de la Trinité !

Comment des musulmans guidés par l'Esprit vers le Christ et l'Église pourraient-ils devenir chrétiens lorsqu'ils rencontrent de tels personnages ? « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui fermez aux hommes le Royaume des Cieux ! Vous n'entrez certes pas vous-mêmes, et vous ne laissez même pas entrer ceux qui le voudraient⁸ ! » Ces renégats recouverts de peaux d'agneaux paraissent soucieux de préserver dans leur apparente bonté la vie naturelle des prétendants à la vie éternelle pour leur dérober en fait la joie et la gloire de la huitième Béatitude : « Heureux êtes-vous quand on vous insultera, qu'on vous persécutera, et qu'on dira faussement contre vous toutes sortes d'infamies à cause de Moi. Soyez dans la joie et l'allégresse, car votre récompense sera grande dans les Cieux : c'est bien ainsi qu'on a persécuté les prophètes, vos devanciers⁹. »

Comme on est loin de ce qu'écrivait saint Cyprien - lui-même martyr - à l'évêque Successus en 258 :

« Je ne vous ai pas écrit plus tôt, frère très cher, parce que tous les clercs, sous le coup de la lutte à soutenir, étaient absolument obligés de rester ici et se tenaient tous prêts dans la générosité de leur cœur à conquérir la couronne céleste. [L'empereur] Valérien, dans un rescrit au Sénat, a donné ordre que les évêques, les prêtres et les diacres soient exécutés sur le champ, que les sénateurs, les personnages de qualité et les chevaliers romains soient privés de leur dignité et de leurs biens, et s'ils continuent malgré cela à se dire chrétiens, soient mis à mort, que les matrones soient dépouillées de leurs biens et envoyées en exil, que les Césariens [fonctionnaires impériaux], qui ont confessé le Christ auparavant, ou Le confesseront maintenant, aient leurs biens confisqués, et soient eux-mêmes mis aux fers et envoyés dans les domaines de la couronne, et qu'on en dresse un état. [...]

« Cette lettre, nous espérons chaque jour la voir arriver, debout dans la fermeté de notre foi, et prêts à souffrir, attendant de la bonté secourable du Seigneur la couronne de la vie éternelle. Sachez que Sixte a été exécuté dans un cimetière le 6 août, et quatre diacres avec lui. Les préfets à Rome poussent chaque jour plus activement cette persécution, exécutant ceux qui leur sont déférés et confisquant leurs biens.

« Je vous prie de bien vouloir porter ces nouvelles à la connaissance de nos autres collègues, afin que partout leurs exhortations puissent soutenir nos frères,

⁸ Mt 23 13.

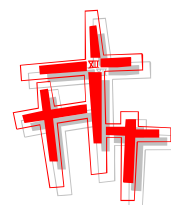
⁹ Mt 5 11-12.

et les préparer à la lutte spirituelle : de telle façon que chacun des nôtres pense moins à la mort qu'à l'immortalité, et que, consacrés à Dieu de toutes les énergies de leur foi et de leur courage, ils aient plus de joie que de crainte, à l'heure d'une confession où ils savent que les soldats de Dieu et du Christ ne sont pas tués, mais couronnés¹⁰. »

Qui ne voit une différence entre les propos de saint Cyprien exhortant son peuple au martyre (« Cette lettre, nous espérons chaque jour la voir arriver ») et le discours de tant d'ecclésiastiques, évêques y compris ? D'où vient cette différence ? N'est-ce pas de ce que nous ne savons plus trouver notre vie dans la Croix de Jésus-Christ, et que nous la cherchons, comme les païens, dans l'amour du confort ? Nous ne croyons plus à la victoire du Christ par la Croix ! Nous sommes devenus des « soumis »... c'est-à-dire déjà des « musulmans », qui ont pour paradis la luxure, pour religion la haine du Dieu incarné et de Ses disciples, et pour vertu la peur de transgresser les tabous et de souffrir les représailles de l'*oumma*.

Que le Sang de Notre Seigneur et celui de tous les Martyrs - « semence de chrétiens » (Tertullien), vienne brûler la conscience de tous ces acoquinés aux démons de l'apostasie, et resplendir des feux de l'Amour éternel dans celle de nombreux convertis de l'islam, et d'ailleurs !

Abbé Guy PAGÈS



¹⁰ S. CYPRIEN DE CARTHAGE, *Lettre LXXX* (in : *Correspondance*, traduction par le Chanoine Bayard, Paris, Les Belles Lettres, collection des Universités de France, 1925, tome II, pp. 319-321). Cette lettre est lue à l'Office des Lectures du 7 août (mémoire de S. Sixte II, pape, et ses compagnons, martyrs) : cf. *Livre des Jours. Office romain des Lectures*, Paris, Cerf - Desclée de Brouwer - Desclée - Mame, 1995, pp. 1515-1516.